

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

37 membres en exercice

14 présents – 11 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Huguette FOUCHÉ Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78).

Absents, excusés :

Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-58 portant sur la mise à jour de l'actif – sorties de matériel obsolète

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai
de 2 mois à compter de la présente publication
Publié le 24 décembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2025

Délibération 2025 – 58

Objet

Mise à jour de l'actif – sorties de matériel obsolète

En raison de leur mise au rebut ou de leur obsolescence, conformément aux termes de la circulaire n° NOR INTB1501664J du 27 mars 2015, concernant les modalités du recensement et du suivi des immobilisations, tant à l'inventaire de l'ordonnateur qu'à l'état de l'actif du comptable, le président propose de sortir de l'actif 2025 les matériels informatiques suivants :

Article 21838 – Matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur d'origine	Total Amortis.	Valeur Nette Comptable
1302	Ecrans Philips (62)	22/09/2009	7 102,72	7 102,72	-
1357	Ecrans Philips (12)	13/04/2010	1 562,28	1 562,28	-
1394	Ecrans Philips 19" (23)	14/09/2010	2 759,77	2 759,77	-
1460	Ecrans (30)	10/06/2011	3 722,70	3 722,70	-
1577	Ecrans 19" Hannsg (10)	04/05/2012	1 045,30	1 045,30	-
1702	Ecrans 19" Hannsg (8)	24/07/2013	905,12	905,12	-
1730	Ecrans 19" (5)	06/01/2014	562,12	562,12	-
1865	Ecrans LG (2)	12/03/2015	273,60	273,60	-
2049	Moniteurs LG (1)	09/02/2016	152,40	152,40	-
2383	Ecrans LG 22MB695PM (2)	29/06/2017	283,20	283,20	-
2515	Ecrans LG (9)	30/01/2018	1 175,04	1 175,04	-
2757	Ecrans Philips 19" (2)	25/04/2019	262,16	262,16	-
2856	Ecrans Philips (3)	29/10/2019	391,68	391,68	-
2876	Ecrans Philips (1)	05/12/2019	131,80	131,80	-
3134	Ecrans ASUS	17/06/2021	119,76	119,76	-
TOTAL			20 449,65	20 449,65	-

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations,
- Vu la circulaire n° NOR INTB1501664J du 27 mars 2015, relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état d'actif,
- Considérant les sorties d'actif décrites ci-dessus,
- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à procéder à la mise à jour de l'actif du Centre de Gestion comme il est proposé ci-dessus.
- Décide de fixer à 3 500 € (trois mille cinq cents euros) le tarif correspondant à la fourniture d'un sujet qui sera facturé à chaque centre de gestion demandeur, selon les dispositions de la convention nationale de mutualisation.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux